cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : caroline laperriere
https://www.cadre21.org/membres/9d6afd027c8925d0139f7e3c

Date d'obtention : 2021-11-08 20:25:39

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

il est important de rencontre chaque personne pour s'assurer de leurs compréhension et pour valider leurs version des faits. Il ne faut jamais regarder les photos dans le téléphone et si nécéssaire confisquer le cellulaire.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

qu'il soit d'accord ou non on doit intervenir
que jamais on doit regarder un photo
que l'école n'est pas mendataire de la police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

de discuter avec la personne qui ne se crois pas victime et de confisquer le téléphone de la personne qui a partagé les photos.